

Pouvez-vous décrire les principales MISSIONS et RESPONSABILITÉS que vous exercez dans le cadre de votre emploi actuel ?

J'assure la direction du SPIP de l'Ain, service déconcentré de l'État. A ce titre, j'assure la responsabilité administrative et financière du fonctionnement du service.

Ce service est actuellement composé de 48 personnels exerçant des fonctions variées. Il prend en charge environ 700 personnes incarcérées au centre pénitentiaire de Bourg-En-Bresse et 1800 personnes suivies en milieu ouvert.

Je suis en charge au niveau départemental de la déclinaison des objectifs fixés par le directeur de l'administration pénitentiaire aux directeurs interrégionaux des services pénitentiaires. Dans le cadre de ces objectifs, il m'appartient de définir les modalités d'organisation du service et les objectifs de travail.

Je définis, en lien avec mes collaborateurs, les modalités de prise en charge des condamnés permettant de diminuer le risque de récidive. Nous développons également des partenariats permettant in fine aux condamnés de progresser dans leur processus de réinsertion et à court terme de respecter les obligations inhérentes à leur condamnation.

COMMENT en êtes-vous arrivé.e à occuper votre emploi actuel et à atteindre ce niveau de responsabilités ?

Après une Maîtrise en Droit privé (carrières judiciaires) en 1995, j'ai intégré l'administration pénitentiaire en 1999 en tant que conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation. J'ai suivi le Master 2 Droit de l'homme et exécution des peines (2004-2006), tout en continuant d'exercer mes fonctions de conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation.

En 2007, j'ai réussi le concours de Chef de service d'insertion et de probation et exercé les fonctions de chef de service du SPIP de Grenoble.

J'ai par la suite réussi le concours de directeur pénitentiaire d'insertion et de probation. J'ai alors exercé les fonctions de directeur de l'antenne Nord Isère, regroupant 3 services (2 services milieu ouvert et un service milieu fermé).

En 2012, j'ai été nommé directeur adjoint du service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Isère.

Depuis septembre 2015, j'assure les fonctions de directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Ain.

Pouvez-vous nous indiquer ce que le Master vous a apporté en termes de COMPETENCES ?

Le Master 2 m'a apporté des compétences que j'utilise toujours actuellement. L'ouverture sur les autres systèmes pénitentiaires me permet d'élargir mon regard professionnel. Cette ouverture d'esprit renforce l'esprit critique nécessaire pour l'encadrant que je suis.

Sur le plan juridique, j'ai découvert de manière très précise les influences de normes internationales (règles pénitentiaire européennes, règles européennes de la probation), des instances de contrôles de l'administration pénitentiaire et des influences du contentieux sur les évolutions législatives et réglementaires.

A obtenu un M2 Peines et droits homme au terme de l'année 2005_2006

Témoignage recueilli début 2018 - Contact : Observatoire Des Etudiants (Agnès Binet) / ode@univ-pau.fr